

AR Prefecture

024-212402564-20250204-CDELIB2025\_01-DE  
Reçu le 11/02/2025  
Publié le 11/02/2025

M A R S A C



S U R L ' I S L E

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs : 04

Votants 21

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2025

**Présents** : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, ARNAUD Nathalie, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, FAURE Marie-Laure, SOURMAY Stéphane, BERBESSOU Véronique, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, LANZERAY Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

**Absents ayant donné pouvoir** : LE BOUC Nathalie (pouvoir à ARNAUD Nathalie), DUBOIS Patrick (pouvoir à DALESME Delphine), MARQUES Patrick (pouvoir à BIDAUD Yannick), Stéphane BROS (pouvoir à LEGLAT Isabelle).

**Absentes sans donner pouvoir** : LHOUMAUD Peggy, JODON Julia

Stéphane SOURMAY a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

**2025/01. Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024**

Rapporteur Monsieur le Maire,

M. le Rapporteur rappelle que le projet de procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 a été établi et le soumet à l'apposition des membres du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**.  
*VU le Code général des Collectivités Territoriales,*  
*VU le projet de procès-verbal,*

**APPROUVE le Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2024 ci-annexé.**

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.*

Yannick BIDAUD  
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*